

# COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & PRÉVOYANCE

Toute l'actualité de l'année

Vendredi 20 novembre 2015  
Hôtel du Collectionneur, Paris 8<sup>ème</sup>



En partenariat avec



JOURNÉE D'ACTUALITÉ  
Rendez-vous annuel 2<sup>ème</sup> édition



Avec la participation de  
**RIGAUD AVOCATS**

# Complémentaire santé & Prévoyance

## Toute l'actualité de l'année

### ÉDITO

À la veille de la généralisation, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la complémentaire santé d'entreprise, Liaisons sociales vous propose de faire **un point d'actualité sur ces grandes réformes qui s'apprêtent à transformer l'environnement de la couverture santé et prévoyance** des salariés (panier de soins ANI, financement de l'employeur à 50%, prestations présentant un haut degré de solidarité...).

Au delà des ultimes précisions juridiques, quels seront les impacts financiers des **nouvelles règles en matière de contrat responsable et sur les complémentaires santé d'entreprise ?**

Et comment ces dernières s'articuleront-elles avec les couvertures mises en place par accord de branche?

Autant de sujets qui seront abordés lors de cette journée avec les meilleurs experts pour permettre d'adapter et de mettre en conformité vos régimes et pratiques.

Cette rencontre sera aussi l'occasion d'aborder les réformes à venir sur la complémentaire santé des retraités, et de revenir sur les principales dispositions en santé et prévoyance des projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité Sociale pour 2016.

Valérie DEVILLECHABROLLE

Cette journée est animée  
par **Valérie DEVILLECHABROLLE**,  
rédactrice en chef de Protection sociale  
Informations

### Parmi les intervenants

**Laure ALDUY**,  
adjoite au Bureau des Régimes professionnels  
de retraite et institutions de protection sociale  
complémentaire (Bureau 3C), Direction de la  
sécurité sociale

**Pascale BARON**,  
avocat associé, Rigaud Avocats

**Pierre-Alain BOSCHER**,  
directeur métier Protection sociale,  
Optimind Winter

**Dominique LIBAULT**,  
directeur général de l'Ecole nationale supérieure  
de la Sécurité sociale, vice-président du Haut  
Conseil du financement de la protection sociale

**Xavier PIGNAUD**,  
avocat associé, Rigaud Avocats

**Dinis PIRES**,  
consultant manager, Optimind Winter

**David RIGAUD**,  
avocat associé, Rigaud Avocats

**François RIVET**,  
directeur des conventions collectives  
et accords de branche, Harmonie Mutuelle

**Clémentine SCHERER**,  
responsable du pôle de soutien psychologique,  
Ressources Mutuelles Assistance

**Un représentant de la Fédération  
des Entreprises de Propreté**

Vendredi 20 novembre 2015

De 9h00 à 17h30

En partenariat avec



## PROGRAMME

---

### MATINÉE

---

#### OUVERTURE DE LA JOURNÉE

**Complémentaire santé : environnement, contexte et contraintes**

**Généralisation de la complémentaire santé : soyez prêts pour le 1<sup>er</sup> janvier !**

- **Les ultimes précisions de la DSS et de la circulaire Acoss du 12 août 2015 :**
  - Financement de l'employeur à 50% : sur quel périmètre ?
  - Conséquences de la circulaire Acoss sur les conditions d'ancienneté
  - Les cas de dispense d'affiliation
  - Les impacts sur le régime social et fiscal des cotisations patronales en cas de non-respect de la réglementation
- **Le panier de soin «ANI» :**
  - Les points de vigilance en terme de couverture (prise en charge du ticket modérateur, forfait journalier sans limitation de durée...)
- **Régime d'entreprise : quelle articulation avec le régime de branche ?**
  - Quelles conséquences pour les garanties collectives d'entreprise ?
- **Les prestations présentant un haut degré de solidarité**
  - Quand ces garanties sont-elles obligatoires dans un accord de branche ?
  - Quelles répercussions pour les couvertures d'entreprise ?

**Contrats responsables : et maintenant, quelle application concrète ?**

- **Période transitoire : les modalités d'application**
  - Les apports de la circulaire DSS du 30 janvier 2015
  - Le cas particulier des retraités couverts par l'entreprise
- **Le nouveau cahier des charges du contrat responsable**
  - Planchers et plafonds de prise en charge : quelles sont les nouvelles règles ?
  - Adhésion ou non du praticien au contrat d'accès aux soins : quelle incidence sur les remboursements
  - Quels sont les principaux impacts du contrat responsable sur les régimes existants ?
  - Couvertures surcomplémentaires en option : sur quel périmètre, à quel prix et moyennant quelle fiscalité ?
  - Cas particuliers : l'impact des contrats responsables sur les retraités, les chômeurs et les invalides

### APRÈS-MIDI

---

**Clauses de recommandation : quelle portée pour les entreprises ?**

- **Contexte juridique : où en est-on depuis la décision du Conseil constitutionnel ?**

Décryptage des principales décisions suite aux recours judiciaires nationaux et européens déposés
- **La «mission Libault»**
  - Rappel du contexte et des objectifs de cette mission
  - Ses principales conclusions
- **Les conditions de mise en œuvre des clauses de recommandation**
  - Les nouvelles modalités de mise en concurrence à respecter (cahiers des charges, composition des commissions d'appel d'offres, examen des candidatures...)
  - Recommandation : comment appréhender les prestations présentant un haut degré de solidarité ?
  - Quelles marges de manœuvre pour l'entreprise par rapport aux organismes recommandés ?
  - Les conséquences d'une éventuelle démutualisation par rapport au régime de branche

**Après la généralisation de la santé collective, de nouvelles évolutions en perspective**

- **PLFSS 2016**

Les principales évolutions envisagées en santé et prévoyance complémentaire
- **Prévoyance**
  - Quelles conséquences de la généralisation de la portabilité prévoyance au 1<sup>er</sup> juin 2015 ?
  - Quel impact de la jurisprudence sur la garantie « maintien de salaire » ?
- **La généralisation de la complémentaire santé des retraités**
  - Quels impacts potentiels sur les contrats d'entreprise (vers une réforme de l'Article 4 de la loi Evin ?)
  - Les enjeux financiers pour l'entreprise : les changements à anticiper, les pistes à venir
- **Focus dépendance**

Le rôle des entreprises dans l'accompagnement des salariés en situation d'aïdants

À retourner par courrier à : Liaisons sociales Formation - Case Postale 717  
Wolters Kluwer France - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17

Pour nous contacter : Tél : 01 76 73 30 30

Courriel : liaisonsformation@liaisons-sociales.com

Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

002682 121

## Complémentaire santé & Prévoyance

### Toute l'actualité de l'année

Vendredi 20 novembre 2015 • De 9h00 à 17h30 • Hôtel du Collectionneur, 51/57 rue de Courcelles, Paris 8<sup>ème</sup>



**OUI** je souhaite m'inscrire à la **Conférence d'actualité Liaisons sociales du vendredi 20 novembre 2015**

« Complémentaire santé & Prévoyance - Toute l'actualité de l'année » au prix de 880 €<sup>HT</sup>, soit 1056 €<sup>TTC</sup> (TVA 20 %).

Les frais de participation comprennent le déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le **DOSSIER DE DOCUMENTATION** remis aux participants.

je souhaite recevoir ce dossier de documentation au prix de 330 €<sup>HT</sup>, soit 396 €<sup>TTC</sup> (TVA 20 %). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Numéro client :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Participant :  MME  M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

Courriel :

Inscription gérée par :  MME  M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

Courriel :

### Facture à établir précisément à :

*(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)*

Raison Sociale :

Service ou contact :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Fait à :  Le :

### Cachet et signature obligatoires :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : [www.wkf.fr](http://www.wkf.fr)

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 10 novembre 2015**. A défaut la formation sera facturée intégralement.

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre .

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :  
[www.liaisons-conference.fr](http://www.liaisons-conference.fr)  
[www.viadeo.com/fr/company/liaisons-sociales-formation](http://www.viadeo.com/fr/company/liaisons-sociales-formation)  
[www.twitter.com/LS\\_Formation](http://www.twitter.com/LS_Formation)